

D É C I S I O N

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

D-2012-036R

R-3699-2009

3 avril 2012

PRÉSENTS :

Marc Turgeon

Louise Rozon

Lucie Gervais

Régisseurs

Hydro-Québec

Demanderesse

et

Intervenants dont les noms apparaissent ci-après

Rectification de la décision D-2012-036

Demande d'Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec visant l'adoption des normes de fiabilité et l'approbation des registres identifiant les entités et les installations visées par les normes et le Guide des sanctions

Intervenants :

- Énergie La Lièvre s.e.c. et Énergie Brookfield Marketing s.e.c. (ÉLL/EBM);
- Newfoundland and Labrador Hydro (NLH);
- Ontario Power Generation (OPG);
- Rio Tinto Alcan inc. (RTA).

1. INTRODUCTION

[1] La Régie de l'énergie (la Régie) rectifie sa décision D-2012-036 du 29 mars 2012 (la Décision) pour y corriger deux erreurs d'écriture, conformément à l'article 38 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*¹.

2. RECTIFICATION

[2] Deux erreurs d'écriture se sont glissées au texte de la Décision. Ces erreurs d'écriture se situent aux paragraphes 13 et 60 de la Décision et la Régie rectifie ainsi la Décision.

[3] Ainsi, le paragraphe 13 aurait dû se lire comme suit :

« L'intervenant demande à la Régie de prévoir un délai raisonnable dans l'échéancier qu'elle fixera pour la suite du dossier, afin qu'il puisse prendre connaissance des pièces révisées à être déposées par le Coordonnateur et faire part de ses commentaires à la Régie. L'intervenant considère qu'il serait raisonnable d'accorder aux intervenants au présent dossier un délai allant au moins jusqu'à la fin du mois de janvier 2012 pour déposer leurs commentaires relatifs à ce premier dépôt. »

[4] Quant au paragraphe 60, il aurait dû se lire comme suit :

¹ L.R.Q., c. R-6.01.

« Par ailleurs, pour les lignes de transport L7051, L7052 et L7053 situées en grande partie au Labrador, aucune mention spécifique ne précise que les normes de fiabilité ne s'appliquent que sur la portion québécoise des lignes. »

Marc Turgeon

Régisseur

Louise Rozon

Régisseur

Lucie Gervais

Régisseur

Représentants :

- Énergie La Lièvre s.e.c. et Énergie Brookfield Marketing s.e.c. (ÉLL/EBM) représenté par M^e Pierre Legault et M^e Paule Hamelin;
- Hydro-Québec représentée par M^e Carolina Rinfret;
- Newfoundland and Labrador Hydro (NLH) représentée par M^e André Turmel;
- Ontario Power Generation Inc. (OPG) représentée par M^e Louise Cadieux;
- Rio Tinto Alcan inc. (RTA) représentée par M^e Pierre Grenier.